I

(Communications)

CONSEIL

Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe

(2002/C 142/01)

SOMMAIRE

	Page
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	3
1. Introduction	3
2. L'éducation et la formation, un domaine prioritaire essentiel de la stratégie de Lisbonne	4
3. Poursuivre des objectifs ambitieux mais réalistes	5
4. La voie à suivre: appliquer la méthode ouverte de coordination à l'éducation et à la formation	5
5. Une stratégie globale unique pour l'éducation et la formation	6
6. Ouvrir le processus à d'autres pays européens	6
PROGRAMME DE TRAVAIL DÉTAILLÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TREIZE OBJECTIFS	7
Objectif stratégique 1: AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DANS L'UE	7
1.1. Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs	7
1.2. Développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance	7
1.3. Permettre à tous d'avoir accès au TIC	8
1.4. Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques	9
1.5. Optimiser l'utilisation des ressources	10
Objectif stratégique 2: FACILITER L'ACCÈS DE TOUS AUX SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	11
2.1. Créer un environnement propice à l'apprentissage	11
2.2. Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes	12
2.3. Favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale	12
Objectif stratégique 3: OUVRIR AU MONDE EXTÉRIEUR LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	13
3.1. Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble	13
3.2. Développer l'esprit d'entreprise	14
3.3. Améliorer l'enseignement dans langues étrangères	14

3.4. Accroître la mobilité et les échanges 15

3.5. Renforcer la coopération européenne 16

CALENDRIER POUR LE DÉMARRAGE DU SUIVI DES OBJECTIFS 18

Tableau: Modèle à utiliser pour le suivi des indicateurs quantitatifs 19

DONNÉES STATISTIQUES INDICATIVES 20

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Coopération politique concernant les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation en Europe

La coopération en matière de politique d'éducation et de formation prend de l'ampleur dans l'UE, comme le démontre l'approbation, le 14 février, du programme de travail sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation. Ce programme est axé sur les trois objectifs stratégiques ci-après, qui sont subdivisés en 13 objectifs connexes:

— *améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne,*

— *faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation,*

— *ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation.*

Les progrès réalisés dans la coopération en matière de politique d'éducation et de formation doivent contribuer de manière décisive au succès de la stratégie de Lisbonne, ainsi que l'a reconnu la Commission dans son rapport de synthèse transmis au Conseil européen de Barcelone. La mission plus vaste qui incombe aux systèmes d'éducation et de formation doit continuer d'être reconnue, afin que ces systèmes puissent pleinement contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne et que les éducateurs et la société dans son ensemble apportent leur indispensable soutien. Dans cette perspective, le Conseil et la Commission demandent ensemble que l'espace européen de l'éducation et de la formation soit désormais expressément reconnu comme un domaine prioritaire essentiel de la stratégie de Lisbonne.

Le Conseil et la Commission soulignent qu'ils sont déterminés à répondre de manière exhaustive aux défis que posent la société de la connaissance, la mondialisation et l'élargissement de l'UE; aussi se fixent-ils des objectifs ambitieux, mais réalistes. Dans l'intérêt des citoyens et de l'Union dans son ensemble, il faut, dans le domaine de l'éducation et de la formation, que d'ici à 2010:

— *la qualité de l'éducation et de la formation soit portée au niveau le plus élevé, et que l'Europe soit une référence mondialement reconnue pour la qualité et la valeur de ses systèmes et établissements d'éducation et de formation,*

— *les systèmes d'éducation et de formation en Europe soient suffisamment compatibles pour que les citoyens puissent passer d'un système à l'autre et profiter de leur diversité,*

— *les personnes qui possèdent des qualifications, des connaissances et des compétences acquises où que ce soit dans l'UE puissent les faire reconnaître effectivement dans toute l'Union pour réussir dans leur profession ou se perfectionner,*

— *les Européens de tout âge aient accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie,*

— *l'Europe soit ouverte à la coopération avec toutes les autres régions, pour leur bénéfice réciproque, et qu'elle devienne la destination la plus prisée des étudiants, des universitaires et des chercheurs des autres régions du monde.*

Les travaux relatifs aux trois objectifs traitant des nouvelles compétences de base, des technologies de l'information ainsi que des mathématiques, des sciences et des technologies ont déjà commencé, et ceux relatifs aux autres objectifs seront entrepris en 2003 au plus tard. La réalisation des objectifs convenus passera par une coopération politique recourant à la nouvelle méthode ouverte de coordination, en vue de renforcer la valeur ajoutée des actions engagées au niveau européen, conformément aux articles 149 et 150 du traité. Cette démarche s'appuiera sur l'identification des préoccupations et des objectifs communs, la diffusion des bonnes pratiques et l'évaluation des progrès au moyen d'instruments convenus, en comparant les résultats entre les différents pays européens et aussi par rapport au reste du monde. Les dispositions nécessaires pour permettre la participation effective des pays candidats seront élaborées lors de la prochaine réunion informelle des ministres de l'éducation des États membres de l'UE et des pays candidats, qui se tiendra en juin 2002 à Bratislava. Le Conseil «Éducation», en coopération avec la Commission, se chargera d'assurer la direction et le suivi de la stratégie dans son ensemble. Le Conseil et la Commission prévoient d'adresser leur prochain rapport conjoint au Conseil européen en 2004.

1. Introduction

1.1. En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a reconnu que l'Union européenne se trouvait face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance et a fixé un objectif stratégique pour 2010: devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Faisant valoir que ces changements appellent non seulement une transformation radicale de l'économie européenne, mais aussi un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation, le Conseil européen a en même temps demandé au Conseil «Éducation» «d'entreprendre une réflexion générale sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'enseignement, axée sur les préoccupations et les priorités communes tout en respectant les diversités nationales, en vue de contribuer aux processus de Luxembourg et Cardiff et de présenter un rapport plus large au Conseil européen au printemps 2001».

1.2. Le rapport sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation a été présenté au Conseil européen de Stockholm en mars 2001. Il énonce les trois objectifs stratégiques ci-après qui ont été approuvés et les subdivise en 13 objectifs connexes:

— améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE,

— faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation,

— ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation.

Le Conseil européen de Stockholm a demandé que les travaux de suivi des objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation soient poursuivis et qu'un programme de travail soit présenté au Conseil européen du printemps 2002, avec une évaluation effectuée grâce à la méthode ouverte de coordination et dans une perspective mondiale.

1.3. Le programme de travail détaillé, que l'on trouvera ci-joint, a été adopté conjointement par le Conseil et la Commission le 14 février 2002. Il énonce les points clés auxquels il faut s'attacher pour atteindre les trois objectifs stratégiques et leurs 13 objectifs connexes qui ont été approuvés. Il aborde divers éléments et niveaux de l'éducation et de la formation, allant des compétences de base à l'enseignement professionnel ou supérieur, en portant une attention particulière au principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il définit les principaux instruments qui serviront à mesurer les progrès et à comparer les résultats européens tant sur le plan intérieur qu'avec d'autres régions du monde.

1.4. C'est sur cette base que le Conseil «Éducation» et la Commission présentent conjointement le présent rapport au Conseil européen qui se réunira à Barcelone en mars 2002. Ce rapport conjoint insiste sur le rôle essentiel que jouent l'éducation et la formation pour accroître le niveau des qualifications de la population européenne et, partant, pour relever le défi de Lisbonne tout en répondant plus largement aux besoins des citoyens et de la société. Il reflète l'engagement et l'ambition du Conseil et de la Commission à l'égard de l'éducation et de la formation, qui constituent un paramètre essentiel de l'espace européen de la connaissance. Enfin, il décrit la manière dont les progrès devraient être accomplis, en appliquant la méthode ouverte de coordination à l'éducation et la formation conformément aux articles 149 et 150 du traité (voir les sections 4 et 5 ci-dessous).

2. L'éducation et la formation, un domaine prioritaire essentiel de la stratégie de Lisbonne

2.1. Depuis le Conseil européen de Lisbonne qui s'est tenu il y a deux ans, de nombreuses initiatives ont été prises par les États membres et au niveau européen, et des résultats significatifs ont déjà été obtenus dans les domaines de la mobilité, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité, de l'apprentissage en ligne et de la coopération internationale.

En novembre 2001, à l'issue de la vaste consultation sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, la Commission a présenté au Parlement européen et au Conseil une communication faisant de l'éducation et de la formation tout au long de la vie un principe directeur de l'éducation et de la formation et présentant des actions prioritaires concrètes. Le plan d'action e-learning suit son cours et deux forums, traitant respectivement de la transparence des qualifications professionnelles et de la qualité de l'enseignement professionnel, ont été institués.

L'année européenne des langues 2001 a souligné l'importance de la diversité linguistique dans l'éducation et la formation en Europe. Le processus de Bologne visant à renforcer la compatibilité et l'attrait de l'enseignement supérieur européen a progressé lors de la conférence ministérielle de Prague, en mai 2001, et le Conseil «Éducation» y voit un encouragement pour les travaux sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation dans le contexte de l'UE.

La communication sur le renforcement de la coopération avec les pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur a été présentée au Conseil et au Parlement européen en septembre 2001; elle a eu pour effet d'élargir la réflexion sur le rôle décisif de la coopération en matière d'éducation en général, par-delà les frontières politiques et culturelles. Le Livre blanc sur la jeunesse contient des éléments de réflexion sur le rôle de l'éducation tant formelle que non formelle. Enfin, la Commission a proposé récemment un plan d'action fondé sur le rapport de la task force de haut niveau sur les compétences et la mobilité, créée à la suite du Conseil européen de Stockholm.

2.2. Tout ce qui a ainsi été fait et entrepris depuis le Conseil européen de Lisbonne montre que l'on reconnaît de plus en plus que le développement des systèmes d'éducation et de formation dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et dans une perspective mondiale est un facteur décisif pour l'avenir de l'Europe à l'ère de la connaissance.

2.3. Tout en devant se modifier pour faire face aux défis de la société de la connaissance et de la mondialisation, les systèmes d'éducation et de formation poursuivent des objectifs plus larges et assument des responsabilités plus importantes à l'égard de la société. Ils jouent un rôle important pour construire la cohésion sociale, prévenir la discrimination, l'exclusion, le racisme et la xénophobie et, partant, pour encourager la tolérance et le respect des droits de l'homme.

Tant le rapport sur les objectifs futurs concrets des systèmes d'éducation et de formation que la communication sur l'éducation et la formation tout au long de la vie mettent en évidence le rôle que jouent les systèmes d'éducation et de formation pour diffuser les valeurs fondamentales que partagent les sociétés européennes. Ils insistent aussi l'un et l'autre sur le fait que les objectifs

généraux que la société assigne à l'éducation et à la formation ne se limitent pas à doter les Européens du bagage nécessaire à leur vie professionnelle, mais visent notamment leur développement personnel pour qu'ils aient une vie meilleure et soient des citoyens actifs au sein de sociétés démocratiques, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.

Le Conseil «Éducation» et la Commission réaffirment que, même si elles jouent un rôle essentiel dans la stratégie de Lisbonne, l'éducation et la formation sont bien plus que des instruments axés sur l'emploi. La mission plus vaste qui leur incombe doit continuer d'être reconnue, afin qu'elles contribuent pleinement à la réalisation des objectifs de Lisbonne et que la communauté de l'éducation et de la formation et la société dans son ensemble leur apportent leur indispensable soutien.

2.4. Les nombreuses réalisations et initiatives dans le domaine de l'éducation et de la formation témoignent de l'importance croissante de ces questions, mais leur nombre même, leur diversité et leurs liens multiples avec d'autres politiques (en particulier avec la stratégie pour l'emploi et la stratégie de lutte contre l'exclusion sociale) rendent encore plus aiguë la nécessité d'améliorer leur cohérence stratégique. Le Conseil et la Commission s'efforceront surtout, par le biais du présent programme de travail détaillé, de mettre en place un cadre solide assurant la cohérence entre les divers volets de la politique en matière d'éducation et de formation au sein de la Communauté européenne.

2.5. Le Conseil et la Commission demandent que l'espace de l'éducation et de la formation soit expressément reconnu comme un domaine prioritaire essentiel de la stratégie de Lisbonne. Cette reconnaissance indiquerait clairement que, quelle que soit l'efficacité des politiques menées dans d'autres domaines, on ne pourra faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus avancée du monde qu'avec le concours essentiel de l'éducation et de la formation, en tant que facteurs de la croissance économique, de l'innovation, de l'emploi durable et de la cohésion sociale. Les ministres chargés de l'éducation et de la formation reconnaissent leur responsabilité dans ce processus et réaffirment leur détermination à relever ce défi.

3. Poursuivre des objectifs ambitieux mais réalistes

3.1. Outre qu'ils entendent répondre à l'appel du Conseil européen leur demandant de réfléchir à des objectifs communs pour les systèmes d'éducation et de formation et de présenter un programme de travail détaillé conjoint, le Conseil et la Commission sont déterminés à prendre toutes les initiatives nécessaires pour apporter une réponse globale aux défis que posent la société de la connaissance, la mondialisation et l'élargissement de l'UE.

3.2. C'est pourquoi le Conseil et la Commission se fixent des objectifs ambitieux mais réalistes, auxquels devraient aussi être associés les pays qui vont rejoindre l'UE dans les prochaines années. Dans l'intérêt des citoyens et de l'Union dans son ensemble, il faut que, d'ici 2010:

1) *La qualité de l'éducation et de la formation soit portée au niveau le plus élevé, et que l'Europe soit une référence mondialement reconnue pour la qualité et la valeur de ses systèmes et établissements d'éducation et de formation;*

2) *Les systèmes d'éducation et de formation en Europe soient suffisamment compatibles pour que les citoyens puissent passer de l'un à l'autre et profiter de leur diversité;*

3) *Les personnes qui possèdent des qualifications, des connaissances et des compétences acquises où que ce soit dans l'UE puissent les faire reconnaître effectivement dans toute l'Union pour réussir dans leur carrière ou se perfectionner;*

4) *Les Européens de tout âge aient accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie;*

5) *L'Europe soit ouverte à la coopération avec toutes les autres régions, pour leur bénéfice réciproque, et qu'elle devienne la destination la plus prisée des étudiants, des universitaires et des chercheurs des autres régions du monde.*

4. La voie à suivre: appliquer la méthode ouverte de coordination à l'éducation et à la formation

4.1. La nouvelle méthode ouverte de coordination sera appliquée en tant qu'instrument d'élaboration d'une stratégie cohérente et complète pour l'éducation et la formation dans le cadre des articles 149 et 150 du traité. Selon les conclusions de Lisbonne, la méthode ouverte de coordination permet de diffuser les meilleures pratiques et d'assurer une plus grande convergence au regard des principaux objectifs de l'UE et cette approche totalement décentralisée recourant à diverses formes de partenariat est conçue pour aider les États membres à développer progressivement leurs propres politiques.

La méthode ouverte de coordination mettra en œuvre des outils tels que des indicateurs et des critères d'évaluation et consistera aussi à comparer les meilleures pratiques, à procéder régulièrement à un suivi, une évaluation et un examen par les pairs, etc., le tout étant conçu comme un processus d'apprentissage mutuel.

4.2. Dans le programme de travail détaillé, les trois objectifs stratégiques sont subdivisés en treize objectifs et quarante-deux points clés reflétant le vaste éventail des domaines liés à l'éducation et à la formation. Le travail de mise en œuvre a déjà commencé pour trois objectifs (ceux qui traitent des nouvelles compétences de base, des technologies de l'information ainsi que des mathématiques, des sciences et des technologies). Selon le calendrier qui a été arrêté, ce travail commencera en 2002 ou en 2003 pour les dix autres objectifs. Les travaux concernant tous les objectifs devront donc être lancés d'ici 2004.

4.3. La méthode ouverte de coordination sera appliquée à chacun de ces objectifs, exploitant ainsi la valeur ajoutée d'une action européenne. Son application variera cependant selon les objectifs, en tirant parti des outils les plus appropriés dans chaque cas. Il sera de la sorte possible de centrer les actions et d'utiliser de la manière la plus efficace les ressources financières et humaines limitées qui sont disponibles. Un suivi systématique des progrès vers la réalisation des objectifs sera assuré, en recourant dans chaque cas aux outils quantitatifs ou qualitatifs disponibles les plus pertinents.

5. Une stratégie globale unique pour l'éducation et la formation

5.1. Dans ce cadre de la méthode ouverte de coordination, c'est une stratégie globale unique qui sera mise en œuvre, comme cela ressort du programme de travail détaillé ci-joint. Elle comprendra deux volets principaux: les travaux sur les défis communs, visant à aider les États membres à améliorer leurs propres systèmes d'éducation et de formation, et les efforts visant à exploiter les possibilités qu'offre une action transnationale dans l'éducation et la formation.

La mise en œuvre du programme de travail apportera de la cohérence aux différentes politiques sectorielles en matière d'éducation et de formation tout en respectant l'apport et la spécificité de chacune d'entre elles. Les secteurs d'action spécifiques ou nouveaux, tels que ceux qui sont proposés dans la communication de la Commission sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, ne nécessiteront pas de processus de coordination parallèle mais seront, le cas échéant, intégrés dans le cadre des 3 objectifs stratégiques et des 13 objectifs figurant dans le programme de travail.

5.2. La mise en œuvre du programme de travail détaillé bénéficiera aussi de la coopération européenne sous d'autres formes: programmes communautaires, plans d'action, visites des décideurs, études comparatives et prospectives, enquêtes statistiques et autres, projets pilotes, etc. Nombre de ces activités exploitent et complètent les travaux d'autres organisations internationales (comme l'OCDE et le Conseil de l'Europe), les réseaux, les programmes de coopération ou les projets pilotes mis en œuvre entre des États membres ou avec les pays candidats (par exemple sur la professionnalisation durable ou les compétences de base).

5.3. En outre, on cherchera à établir une synergie avec d'autres activités, notamment celles qui portent sur le renforcement de la transparence, la reconnaissance et l'assurance de la qualité dans tous les secteurs des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE, ainsi qu'avec d'autres secteurs d'activités de l'UE tels que la recherche.

La même démarche sera adoptée pour les activités menées en dehors du cadre de l'UE, comme le processus de Bologne ou la convention de Lisbonne sur la reconnaissance dans le domaine de l'enseignement supérieur.

5.4. Le Conseil «Éducation», en coopération avec la Commission, assurera la direction et le suivi de la stratégie et du processus de mise en œuvre considérés comme un tout, conformément aux conclusions du Conseil de novembre 2001 sur le suivi du rapport sur les objectifs futurs concrets des systèmes d'éducation et de formation. Un rapport sur les progrès accomplis sera présenté au Conseil européen du printemps 2004.

6. Ouvrir le processus à d'autres pays européens

En mars 2001, le Conseil européen de Stockholm a déjà décidé que les pays candidats devaient être associés aux objectifs et procédures de la stratégie de Lisbonne. Les changements et les réformes des systèmes d'éducation et de formation s'inscrivent nécessairement dans une perspective à moyen ou long terme; il faut lancer sans tarder le dialogue à ce sujet, notamment parce que les pays candidats peuvent dans bien des domaines apporter des exemples de bonnes pratiques. Les dispositions nécessaires pour permettre la participation effective des pays candidats seront élaborées lors de la réunion des ministres de l'éducation des États membres de l'UE et des pays candidats qui se tiendra en juin 2002 à Bratislava.

PROGRAMME DE TRAVAIL DÉTAILLÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TREIZE OBJECTIFS

Objectif stratégique 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DANS L'UE

OBJECTIF 1.1. — AMÉLIORER L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES FORMATEURS

L'accès au savoir revêt une importance capitale dans une société fondée sur la connaissance. Les enseignants et les formateurs sont par conséquent des acteurs essentiels de toute stratégie visant à stimuler le développement de la société et de l'économie. La priorité à court et à moyen terme dans la plupart des pays européens consiste à attirer et à conserver un personnel qualifié et motivé dans l'enseignement, qui a besoin de recrutements massifs en raison du vieillissement de la population enseignante.

Si elle veut atteindre cet objectif — ce qui devient de plus en plus difficile sur tout le continent —, l'Europe doit améliorer les moyens qu'elle se donne pour soutenir les enseignants et les formateurs au moment où leur rôle évolue et où la façon dont ils sont perçus par le reste de la population évolue elle aussi; cela doit aller de pair avec un consensus général, avec les professionnels du secteur de l'éducation et de la formation, sur les compétences minimales que ceux-ci devraient posséder.

A. **Points clés**

1. Déterminer les compétences que les enseignants et les formateurs devraient posséder compte tenu de l'évolution de leur fonction dans la société de la connaissance.
2. Créer les conditions nécessaires pour que les enseignants et les formateurs bénéficient d'un soutien adéquat pour relever les défis de la société de la connaissance, y compris à travers la formation initiale et la formation continue dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.
3. Veiller à ce que la profession d'enseignant attire suffisamment de candidats dans toutes les disciplines et à tous les niveaux et pourvoir aux besoins à long terme de la profession en renforçant l'attrait de celle-ci.
4. Attirer de nouveaux candidats à l'enseignement et de la formation ayant déjà acquis une expérience professionnelle dans d'autres domaines.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* en 2002 (deuxième phase).

b) *Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis (liste indicative à réviser le cas échéant)*:

— pénurie/excédent d'enseignants et de formateurs qualifiés sur le marché du travail,

— évolution du nombre de candidats à des programmes de formation (enseignants et formateurs),

— pourcentage des enseignants et des formateurs qui suivent une formation professionnelle continue.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— évaluation des programmes de formation destinés aux enseignants et aux formateurs,

— conditions pour devenir enseignant ou formateur en fonction du niveau d'enseignement,

— inclusion des sujets ci-après dans les programmes d'étude et de formation: TIC, langues étrangères, dimension européenne de l'éducation et éducation interculturelle,

— systèmes de promotion des enseignants pendant leur carrière,

— amélioration des conditions de travail des enseignants.

OBJECTIF 1.2. — DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Il n'y a pas actuellement dans l'UE de conception commune de ce que sont les compétences de base. Pour beaucoup, l'expression «de base» est fortement liée à la capacité de compter, lire et écrire et on considère généralement que le terme «compétences» (en anglais: «skills») ne couvre pas les attitudes, aptitudes et connaissances comme le fait, en anglais, le terme «competencies». La Commission élabore actuellement un premier document qui décrit ce que pourraient être les compétences clés. Compte tenu des conclusions du sommet de Lisbonne et de la réunion informelle des ministres de l'enseignement et de la recherche qui s'est tenue à Uppsala, ainsi que des dimensions liées à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, au goût pour l'effort personnel et à la culture, les compétences clés pourraient correspondre aux domaines principaux suivants:

Savoir compter, lire et écrire (compétences fondamentales)

Compétences de base en mathématiques, en sciences et en technologie

Langues étrangères

Compétences dans les TIC et utilisation des technologies

Capacité d'apprendre à apprendre

Compétences facilitant la vie en société

Esprit d'entreprise

Culture générale

La qualité de l'enseignement est un critère essentiel pour l'acquisition des compétences clés. Il faut donc assurer un lien étroit avec l'objectif 1.1 «Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs».

Si l'on veut que tous acquièrent les compétences clés et assurer le suivi de ce processus, il faut que les programmes scolaires soient bien conçus pour ceux qui sont scolarisés et que, pour les adultes, des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie existent et soient réellement mises à profit, avec une attention toute particulière pour les groupes défavorisés.

Il est nécessaire que les compétences clés soient validées au moyen d'instruments appropriés. Un travail méthodologique est indispensable dans ces domaines, même si l'évaluation peut être difficile dans certains domaines tels que l'acquisition de compétences facilitant la vie en société, lesquelles sont cependant nécessaires dans l'intérêt de la cohésion sociale et de l'exercice d'une citoyenneté active.

A. **Points clés**

1. Déterminer les nouvelles compétences de base ainsi que la manière de mieux les intégrer dans les programmes, aux côtés des compétences de base traditionnelles, ainsi que les moyens de les acquérir et de les entretenir plus efficacement au cours de la vie.

2. Mettre les compétences de base véritablement à la portée de tous, y compris pour les personnes moins favorisées, celles qui ont des besoins particuliers, les jeunes en décrochage scolaire et les apprenants adultes.

3. Encourager la validation officielle des compétences de base, afin de faciliter l'éducation et la formation permanentes et l'employabilité.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* 2e semestre 2001 (première phase).

b) *Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— population qui termine des études secondaires,

— formation continue des enseignants dans les domaines où des besoins de compétences apparaissent,

— niveaux atteints en lecture/écriture (PISA),

— niveaux atteints en calcul/mathématiques (PISA),

— niveaux atteints pour ce qui est de la capacité d'«apprendre à apprendre»,

— pourcentage des adultes n'ayant pas terminé des études secondaires supérieures qui ont participé à une action quelconque d'éducation ou de formation, par groupes d'âge.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— niveau et résultats dans la langue maternelle, les langues étrangères et en mathématiques jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire,

— progrès en matière de lecture, d'écriture et de calcul dans les établissements scolaires et la formation dispensée aux adultes.

OBJECTIF 1.3. — PERMETTRE À TOUS D'AVOIR ACCÈS AUX TIC

Si l'on veut fournir des équipements et des logiciels éducatifs adéquats, comme proposé au premier point clé, il faut agir à plusieurs niveaux. Il convient de doter toutes les écoles d'infrastructures appropriées, condition indispensable à un enseignement de qualité, qui permettraient d'utiliser pleinement les TIC. Il s'agit de disposer des équipements, des dispositifs de communication à large bande (Internet/Intranet) et de leur maintenance générale. Il faut aussi fournir des services et des contenus qui répondent à toute la gamme des besoins pédagogiques: contenu éducatif numérique de haute qualité, logiciels éducatifs, services à distance et locaux (virtuels/réels), tutorat, encadrement, moyens suffisants pour appuyer les activités d'enseignement et de gestion.

Il existe d'autres conditions essentielles à une utilisation optimale des techniques d'enseignement et d'apprentissage novatrices fondées sur les TIC, comme souligné dans le deuxième point clé.

— Les TIC devraient servir à améliorer la qualité de l'enseignement prodigué. Il faut encourager les pratiques dans lesquelles les TIC ont une incidence positive sur l'enseignement et la formation afin que les systèmes d'enseignement puissent adopter des approches centrées sur l'apprenant qui tiennent pleinement compte des différences dans les styles d'apprentissage et dans les besoins pédagogiques qui sont constatées dans la population scolaire. Dans ce contexte, il est important de soutenir les enseignants dans les fonctions de plus en plus larges qu'ils ont à assumer.

— Il est important d'analyser si on exploite réellement toutes les possibilités des TIC, et comment on les exploite, et quels sont leurs effets sur les résultats des processus d'apprentissage en termes d'acquisition des compétences et des connaissances.

— Il est nécessaire de soutenir les décideurs, à tous les niveaux, pour que soient traitées les questions d'actualité en matière d'éducation, telles que l'intégration des nouveaux apprenants, l'innovation, la collaboration aux niveaux européen et international, et de leur donner les moyens de traduire dans les programmes scolaires les changements «induits par les TIC».

Signalons enfin qu'il est rappelé dans les orientations 2001 pour l'emploi que:

— toutes les écoles doivent avoir accès à Internet et aux ressources multimédias pour la fin 2001,

— d'ici la fin 2002, tous les enseignants nécessaires doivent être à même d'utiliser ces technologies afin de donner une vaste culture numérique à leurs élèves.

A. **Points clés**

1. Fournir des équipements et des logiciels éducatifs adéquats afin d'optimiser l'utilisation des TIC et de l'apprentissage en ligne dans les pratiques d'enseignement et de formation.

2. Encourager à exploiter au mieux les techniques d'enseignement et d'apprentissage novatrices basées sur les TIC.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* 2e semestre 2001 (première phase).

b) *Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— pourcentage des enseignants qui ont été formés à l'utilisation des TIC dans les écoles,

— pourcentage des élèves et des étudiants utilisant les TIC dans le cadre de leurs études,

— pourcentage des heures de cours dispensées dans les institutions d'enseignement et de formations au cours desquelles les TIC sont utilisées.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— présence de matériel informatique et de logiciels de qualité dans les écoles,

— utilisation des TIC dans diverses matières,

— utilisation des TIC dans l'éducation non formelle,

— évaluation qualitative de l'utilisation des TIC dans l'enseignement.

OBJECTIF 1.4. — AUGMENTER LE RECRUTEMENT DANS LES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le développement scientifique et technologique est fondamental pour une société compétitive fondée sur la connaissance. Les connaissances scientifiques et technologiques, générales ou spécialisées, sont de plus en plus sollicitées dans la vie professionnelle et dans la vie quotidienne, dans les débats publics, dans la prise de décision et dans la législation. Tous les citoyens doivent avoir des connaissances élémentaires en mathématiques, en sciences et en technologie. Si l'Europe veut conserver sa position dans le monde, voire l'améliorer, et atteindre les objectifs de Lisbonne, elle doit déployer plus d'efforts pour encourager les enfants et les jeunes à s'intéresser davantage aux sciences et aux mathématiques et pour veiller à ce que ceux qui ont entamé une carrière de scientifique ou de chercheur considèrent leur carrière, leurs perspectives et leurs rémunérations suffisamment intéressantes pour ne pas souhaiter changer d'orientation. Dans ce contexte, il faut encourager l'équilibre entre les sexes.

Lors de leur réunion informelle de mars 2001 à Uppsala, les ministres de l'éducation et de la recherche ont souligné qu'il importait d'augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et technologiques, en procédant également à une modernisation générale de l'approche pédagogique et à l'établissement de liens plus étroits avec la vie professionnelle et le monde des entreprises dans l'ensemble du système d'éducation et de formation. Cela devrait contribuer à la construction d'un espace européen de la recherche.

A. **Points clés**

1. Renforcer l'intérêt pour les mathématiques, les sciences et les technologies dès le plus jeune âge.

2. À court et à moyen terme, encourager davantage de jeunes à opter pour des études et des carrières dans les domaines des mathématiques, des sciences et des technologies, en particulier pour des carrières dans la recherche et les disciplines scientifiques pour lesquelles il y a un manque de personnel qualifié, notamment en élaborant des stratégies d'orientation et de conseil en matière éducative et professionnelle.

3. Améliorer l'équilibre entre les garçons et les filles dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques.

4. Prévoir un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour les mathématiques et les matières scientifiques et techniques.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* 2e semestre 2001 (première phase).

b) *Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— augmentation du nombre des inscriptions dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques (niveaux avancés du secondaire supérieur et 3e cycle, par sexe),

— augmentation du nombre des diplômés en mathématiques, en sciences et en technologie, par sexe,

— augmentation du nombre de scientifiques et d'ingénieurs dans la société, par sexe,

— augmentation du nombre d'enseignants qualifiés dans les domaines des mathématiques, des sciences et des technologies (niveau secondaire).

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— inclusion de matières scientifiques et techniques dans l'enseignement secondaire,

— stratégies de développement pour que les écoles soient en mesure d'encourager les élèves à étudier les sciences naturelles, la technologie et les mathématiques et d'enseigner ces matières.

OBJECTIF 1.5. — OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES

La réalisation de l'objectif poursuivi — offrir l'éducation et la formation tout au long de la vie et dans tous les domaines de la vie dans la société fondée sur la connaissance — augmentera les besoins généraux d'investissement dans l'éducation et la formation. Cela concerne les dépenses publiques dans les ressources humaines, les dépenses des entreprises privées et les investissements consentis par chacun. Bien que les finances publiques des pays de l'UE laissent de moins en moins de marge de manœuvre, on ne peut se permettre de renoncer à cet investissement. Les conclusions de Lisbonne ([1]) demandent d'accroître chaque année substantiellement l'investissement par habitant dans les ressources humaines, indiquent que l'avenir de l'économie européenne dépend en grande partie des compétences des citoyens et que celles-ci doivent être mises à jour en permanence, ce qui est caractéristique des sociétés fondées sur la connaissance. Par ailleurs, le secteur de l'éducation et de la formation doit tirer parti des restrictions budgétaires pour inciter à répartir et à utiliser les ressources le plus efficacement possible et pour atteindre les niveaux de qualité les plus élevés.

([1]) Point 26, 1er tiret.

A. **Points clés**

1. Accroître l'investissement dans les ressources humaines tout en assurant une distribution équitable et efficace des ressources disponibles afin de faciliter l'accès général à l'éducation et à la formation et d'en améliorer la qualité.

2. Soutenir le développement de systèmes d'assurance de la qualité compatibles, tout en respectant la diversité en Europe.

3. Développer le potentiel des partenariats entre les secteurs public et privé.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* en 2002 (2e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— accroissement de l'investissement par habitant dans les ressources humaines (indicateur structurel).

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— auto-évaluation dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement prodigué,

— dépenses publiques et privées consacrées à l'éducation (indicateur structurel).

Objectif stratégique 2

FACILITER L'ACCÈS DE TOUS AUX SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

OBJECTIF 2.1. — CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'APPRENTISSAGE

La mutation vers une société fondée sur la connaissance implique que l'accès à l'éducation et à la formation doit être simplifié et rendu plus démocratique. Il convient en outre de faciliter le passage d'une branche à l'autre du système d'éducation et de formation. En même temps, il faut permettre à la plus grande partie possible de la population de trouver du travail en augmentant non seulement le taux d'emploi mais aussi le niveau général des compétences. La complexité des systèmes d'éducation et de formation tient généralement au souci d'offrir le meilleur système possible en matière de qualifications; il faut cependant les simplifier pour que les personnes qui doivent passer d'une branche à l'autre du système puissent s'appuyer sur leurs efforts et acquis antérieurs et transférer les unités capitalisables requises.

A. **Points clés**

1. Élargir l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en fournissant des informations, des conseils et une orientation concernant toute la gamme des possibilités d'éducation et de formation disponibles.
2. Organiser l'éducation et la formation de manière telle que les adultes puissent effectivement y participer et combiner cette participation avec d'autres activités et responsabilités.
3. Veiller à ce que l'éducation et la formation soient accessibles à tous, afin de pouvoir mieux relever les défis de la société fondée sur la connaissance.
4. Promouvoir des filières souples d'éducation et de formation pour tous.
5. Promouvoir des réseaux d'institutions d'éducation et de formation à différents niveaux dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* entre la seconde moitié de 2002 et la fin de 2003 (3e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— pourcentage des personnes de 25 à 64 ans participant à des actions d'éducation et de formation (indicateur structurel).

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— existence de services de garde d'enfants et d'horaires de cours souples pour les apprenants,

— possibilités pour les salariés de bénéficier d'un congé de formation,

— validation des études et formations antérieures,

— mécanismes de financement et mesures d'incitation pour les adultes.

OBJECTIF 2.2. — RENDRE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PLUS ATTRAYANTES

Pour rendre l'apprentissage attrayant pendant toute la vie, il convient en premier lieu de proposer à l'apprenant des programmes susceptibles de l'intéresser. Chacun doit comprendre, dès son plus jeune âge, l'importance de l'éducation et de la formation pendant toute la vie. Les systèmes d'éducation et de formation ont un rôle très important à jouer à cet égard, mais les familles, les collectivités locales et les employeurs doivent également contribuer activement à inscrire l'apprentissage dans les activités de chacun. Il faut rendre l'éducation et la formation attrayantes si l'on veut atteindre simultanément les taux d'emploi et les niveaux de compétences plus élevés qui sont nécessaires. Si les citoyens ne perçoivent pas le bénéfice qu'ils peuvent retirer de la poursuite de leur apprentissage, ils ne consentiront jamais les efforts nécessaires et il sera impossible d'atteindre les niveaux de compétences requis dans le contexte de la société de la connaissance, comme demandé par le Conseil européen de Lisbonne.

L'objectif fixé dans les lignes directrices pour l'emploi 2001 consistant à réduire de moitié d'ici à 2010 le nombre de jeunes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation permettra de mesurer si les jeunes adultes trouvent l'éducation et la formation attrayantes.

A. **Points clés**

1. Encourager les jeunes à poursuivre leur éducation ou leur formation au terme de la période de scolarité obligatoire; motiver les adultes à participer à l'éducation et de à la formation pendant toute leur vie et leur en donner les moyens.

2. Mettre en place des moyens pour la validation officielle des expériences d'éducation et de formation non formelles.

3. Trouver des moyens de rendre l'éducation et la formation plus attrayantes, aussi bien dans le cadre des systèmes d'éducation et de formation formels qu'en dehors de ceux-ci.

4. Encourager une culture de l'éducation et de la formation pour tous et sensibiliser les apprenants potentiels aux bénéfices sociaux et économiques de l'éducation et de la formation.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* entre la seconde moitié de 2002 et la fin de 2003 (3e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— pourcentage du temps de travail des salariés consacré à la formation, par groupes d'âge,

— participation à un programme de l'enseignement supérieur,

— proportion des personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation (indicateur structurel).

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— cours de formation continue visant à motiver les apprenants,

— possibilité de suivre des cours ouverts, en ligne ou à distance,

— validation de l'expérience acquise.

OBJECTIF 2.3. — FAVORISER LA CITOYENNETÉ ACTIVE, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA COHÉSION SOCIALE

Les systèmes d'éducation et de formation ont un rôle important à jouer pour ce qui est de contribuer à soutenir les sociétés démocratiques en Europe. Tous les citoyens devraient avoir accès de la même manière à l'éducation et à la formation. Les États membres doivent prendre en compte les besoins des groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées, celles éprouvant des difficultés à apprendre, celles vivant dans des régions rurales ou isolées ou qui parviennent difficilement à concilier leur vie familiale et professionnelle. On ne peut accepter qu'une fraction importante de la population quitte prématurément le système d'éducation et de formation et n'acquière pas les compétences et qualifications de base pour prendre une part active à la vie en société, sans reconnaître également la perte pour la société et l'économie dans son ensemble que représente leur potentiel inexploité. D'autres aspects liés à la citoyenneté, à l'égalité des chances et à la cohésion sociale constituent en tant que tels des dimensions essentielles de l'éducation et de la formation.

Les États membres ont déjà convenu d'un objectif spécifique, conformément aux conclusions du sommet de Lisbonne, à savoir réduire de moitié d'ici à 2010 le nombre des personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation (lignes directrices pour l'emploi 2001, nº 4).

A. **Points clés**

1. Garantir une promotion efficace de l'apprentissage des valeurs démocratiques ainsi que de la participation démocratique par tous les partenaires scolaires afin de préparer à la citoyenneté active.

2. Intégrer pleinement la dimension d'égalité des chances dans les objectifs et le fonctionnement de l'éducation et de la formation.

3. Assurer un accès équitable à l'acquisition de compétences pour les personnes défavorisées et celles qui bénéficient actuellement le moins des systèmes existants, et encourager ces personnes à suivre un enseignement ou une formation.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* en 2002 (2e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— proportion des personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation (indicateur structurel).

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— participation des élèves, des parents et des autres acteurs à la gestion des écoles,

— égalité des chances entre les sexes dans l'enseignement supérieur et la formation continue,

— modèles permettant d'intégrer les personnes défavorisées et de leur donner accès à l'éducation et à la formation, modèles permettant de les encourager à acquérir des qualifications formelles.

Objectif stratégique 3

OUVRIR AU MONDE EXTÉRIEUR LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

OBJECTIF 3.1. — RENFORCER LES LIENS AVEC LE MONDE DU TRAVAIL, LA RECHERCHE ET LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE

En Europe, les systèmes d'éducation et de formation ont réalisé d'importants progrès au cours de la décennie écoulée. Cependant, à de trop nombreux égards, ils sont encore repliés sur eux-mêmes. Il importe de coopérer davantage avec un large éventail d'acteurs du monde du travail et de la recherche et avec la société dans son ensemble, y compris les partenaires sociaux: les établissements d'éducation et de formation ont besoin de cette collaboration pour devenir eux-mêmes des organisations d'apprenants, pour rester ouverts aux évolutions, aux contributions, aux idées et aux talents de l'extérieur, et pour conserver leur utilité aux yeux des personnes qui s'y forment. Cette collaboration permettra aux institutions de stimuler l'esprit d'entreprise et d'initiative dont les étudiants et les personnes en formation ont besoin. Tout citoyen ayant un intérêt pour l'éducation et la formation doit pouvoir y apporter sa contribution et les centres d'éducation et de formation doivent être ouverts et en mesure d'accueillir les contributions de portée intellectuelle ou pratique provenant du monde extérieur.

A. **Points clés**

1. Promouvoir une coopération étroite entre les systèmes d'éducation et de formation et la société dans son ensemble.

2. Mettre en place entre tous les types d'établissements d'éducation et de formation, les entreprises et les centres de recherche des partenariats qui soient profitables à tous [1].

3. Promouvoir le rôle des acteurs concernés dans le développement de la formation, y compris la formation initiale, et l'éducation et la formation sur le lieu de travail.

[1] Cf. conclusions du Conseil européen de Lisbonne, point 26, troisième tiret.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* entre la seconde moitié de 2002 et la fin de 2003 (3e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— pourcentage des étudiants et des personnes en formation initiale qui bénéficient d'un stage organisé (éducation en alternance).

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— participation des parents à la vie de l'école et à l'apprentissage des enfants en général,

— participation des représentants locaux à la vie scolaire,

— collaboration des écoles avec les organisations locales,

— coopération des institutions d'éducation et de formation avec les entreprises, par exemple en ce qui concerne les possibilités de stage et de formation,

— participation des enseignants à des formations organisées et données en coopération avec les entreprises,

— études descriptives sur les mesures prises par les établissements d'éducation et de formation pour intéresser et intégrer les personnes qui ne sont dans aucun système d'éducation et de formation.

OBJECTIF 3.2. — DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

L'éducation et la formation devraient faire comprendre la valeur de l'entreprise, en présentant notamment des exemples de réussites dues à l'esprit d'entreprise ainsi que la valeur de la prise de risques et la nécessité pour chacun d'avoir le sens de l'initiative. Les mutations de la société et de l'économie qui accompagneront l'avènement de la société de la connaissance et l'évolution actuelle vers une économie fondée sur les services donneront la possibilité à des millions de personnes de lancer leur propre entreprise; les étudiants devraient y voir des perspectives intéressantes de carrière. On a pris conscience, ces dernières années, de l'importance que présentent les nouvelles formes d'entreprises, souvent axées sur les besoins des collectivités locales. Il importe de développer l'esprit d'entreprise aux niveaux des personnes de l'économie et de la société dans son ensemble.

Favoriser la formation des chefs d'entreprises et des travailleurs indépendants constitue également l'un des objectifs des lignes directrices pour l'emploi 2001 (no 9).

A. **Points clés**

1. Promouvoir le sens de l'initiative et la créativité dans l'ensemble du système d'éducation et de formation afin de développer l'esprit d'entreprise.

2. Faciliter l'acquisition des compétences nécessaires pour créer et gérer une entreprise.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* entre la seconde moitié de 2002 et la fin de 2003 (3e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— proportion de travailleurs indépendants dans différents secteurs de l'économie de la connaissance (notamment parmi le groupe d'âge de 25 à 35 ans),

— pourcentage des institutions d'éducation et de formation qui fournissent des conseils et une orientation en matière de création d'entreprises.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— évaluation qualitative des jeunes diplômés qui créent une entreprise par secteur de l'économie; viabilité de ces entreprises,

— promotion des activités d'indépendant,

— enseignement de l'esprit d'entreprise à différents niveaux du système d'éducation.

OBJECTIF 3.3. — AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

C'est dans les langues que la diversité de l'Europe se manifeste de la manière la plus frappante. Cependant, si l'on veut tirer parti de cette diversité, les citoyens européens doivent pouvoir communiquer les uns avec les autres. La maîtrise des langues fait partie des compétences de base requises par l'Europe de la société fondée sur la connaissance. De manière générale, chacun devrait être capable de parler deux langues étrangères. L'apprentissage des langues étrangères, y compris le cas échéant dès le plus jeune âge, doit être amélioré. Cela signifie qu'il faut améliorer les méthodes d'enseignement des langues étrangères et multiplier les contacts entre les professeurs et apprenants et les langues étrangères qu'ils enseignent ou étudient. La formation des professeurs de langues est par conséquent fondamentale pour atteindre cet objectif.

Depuis 1995, la Communauté a pris diverses initiatives pour promouvoir les objectifs liés à l'apprentissage des langues autres que la langue maternelle (résolutions du Conseil du 31 mars 1995 et du 14 février 2002, ainsi que recommandation relative à la mobilité du 10 juillet 2001). Une manière spécifique d'atteindre les objectifs qui figurent dans la recommandation et les résolutions serait de réduire de manière significative le nombre de citoyens de plus de 15 ans qui connaissent uniquement leur(s) langue(s) maternelle(s).

A. **Points clés**

1. Encourager chacun à apprendre deux langues autres que sa langue maternelle ou, le cas échéant, davantage et mieux faire comprendre l'importance de l'apprentissage des langues étrangères à tout âge.

2. Encourager les écoles et les centres de formation à utiliser des méthodes d'enseignement et de formation efficaces et motiver les élèves afin qu'ils poursuivent l'apprentissage des langues par la suite.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* entre la seconde moitié de 2002 et la fin de 2003 (3e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

Le Conseil et la Commission notent qu'il n'existe pas de données fiables sur les connaissances des jeunes en langues étrangères; c'est pourquoi il faut poursuivre les travaux afin de rassembler ces données. Dans l'intervalle, la liste indicative qui suit est adoptée:

— pourcentage d'élèves et d'étudiants qui atteignent un certain niveau de connaissances dans deux langues étrangères ([1]),

— pourcentage des professeurs de langues qui ont participé à des programmes de formation initiale ou continue comprenant un aspect de mobilité qui permet un contact direct avec la langue/culture qu'ils enseignent.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— méthodes et moyens pour organiser l'enseignement des langues étrangères,

— apprentissage précoce des langues,

— manières de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères.

([1]) Par exemple, le niveau B2 du cadre européen commun de référence élaboré par le Conseil de l'Europe.

OBJECTIF 3.4. — ACCROÎTRE LA MOBILITÉ ET LES ÉCHANGES

La mobilité contribue à forger le sentiment d'appartenance à l'Europe, à développer une conscience européenne et à faire apparaître une citoyenneté européenne. Elle permet aux jeunes d'accroître leurs compétences personnelles et leurs capacités d'insertion professionnelle et offre aux formateurs la possibilité d'enrichir leur expérience et de renforcer leurs compétences. Dans une Europe toujours plus complexe, tous les moyens disponibles pour faciliter et promouvoir la mobilité doivent être utilisés de la manière la plus efficiente possible pour permettre au citoyen, et plus particulièrement au jeune citoyen, de s'identifier à l'Europe. La mobilité en matière d'éducation ou de formation, y compris en matière de formation à la recherche pré-doctorale, joue également un rôle dans la création d'un espace européen de l'éducation et de la formation et peut contribuer à la réalisation de l'espace européen de la recherche.

Dans ce domaine, l'Union dispose déjà d'un acquis solide. Les programmes Socrates, Leonardo et Jeunesse, ainsi que les aides à la mobilité des chercheurs, sont autant de domaines où les actions de l'Union sont réputées à l'échelle mondiale, même si l'expérience concrète nous montre aussi que l'outil que constitue la mobilité n'a pas encore livré tout son potentiel pour appuyer l'objectif de Lisbonne.

De nombreuses autres initiatives communautaires, telles que le plan d'action en matière de mobilité adopté par le Conseil européen de Nice, la recommandation du Parlement européen et du Conseil sur le même sujet, la mise en place de la task force sur les nouveaux marchés européens du travail (dont la création a été soutenue par le Conseil européen de Stockholm) témoignent de l'importance de la mobilité et de la reconnaissance politique dont elle fait l'objet. Ces initiatives seront mises en œuvre de manière coordonnée avec les initiatives en matière de mobilité relevant de l'espace européen de la recherche.

Des objectifs spécifiques figurent dans les conclusions du Conseil européen de Lisbonne (paragraphe 13 concernant la mobilité des chercheurs et paragraphe 26 concernant la mobilité des étudiants, des enseignants, des formateurs et des chercheurs).

A. **Points clés**

1. Assurer l'accès le plus large possible à la mobilité pour les personnes et les organismes d'éducation et de formation, notamment ceux qui s'adressent à un public défavorisé, et réduire les obstacles qui entravent encore la mobilité.

2. Surveiller le volume, les destinations, les taux de participation ainsi que les aspects qualitatifs des flux de mobilité en Europe.

3. Faciliter la validation et la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de la mobilité.

4. Promouvoir la présence et la reconnaissance de l'éducation et de la formation européennes dans le monde ainsi que leur attrait auprès des étudiants, des universitaires et des chercheurs d'autres régions du monde.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* en 2002 (2e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— proportion des étudiants et des personnes en formation d'un pays qui effectuent une partie de leurs études dans un autre pays de l'UE ou dans un pays tiers,

— proportion d'enseignants, de chercheurs et d'universitaires d'autres pays de l'UE employés à différents niveaux du système d'éducation,

— nombre et répartition des étudiants et des personnes en formation de l'UE et des pays tiers participant à un programme d'éducation ou de formation.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— financement et distribution géographique des programmes communautaires et nationaux d'échanges et participation à ces programmes,

— avantages sociaux, par ex. concernant les transports publics, les musées, etc., accordés aux personnes participant à une action de mobilité,

— évaluation des résultats et de l'évolution d'Europass,

— informations sur les possibilités de mobilité proposées par l'UE et les États membres et sur les conditions qui y sont liées,

— ECTS en matière de formation professionnelle,

— élaboration d'un «supplément au certificat» pour la formation professionnelle (similaire aux suppléments au diplôme existant dans l'enseignement supérieur,

— possibilité de transférer des bourses nationales durant les périodes d'éducation et de formation à l'étranger.

OBJECTIF 3.5. — RENFORCER LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

Dans la nouvelle société européenne de la connaissance, les citoyens devraient avoir la possibilité d'étudier et de travailler partout en Europe et de tirer pleinement parti de leurs qualifications, où qu'ils se trouvent. Pour ce qui est plus particulièrement de l'enseignement supérieur, on se préoccupe déjà des obstacles à la mobilité et à la reconnaissance des qualifications, grâce aux instruments communautaires (tels que l'ECTS ou les partenariats entre universités dans le cadre du programme Socrates) ainsi que grâce au processus de Bologne. Cependant, beaucoup reste à faire dans de nombreux autres domaines. Il convient par conséquent d'encourager les institutions d'enseignement supérieur et les autres autorités dans le domaine de l'éducation à concevoir des systèmes de qualifications plus compatibles au niveau européen et à se mettre d'accord sur les niveaux de qualité minimums requis pour la validation de ces qualifications. Les politiques de transparence et de reconnaissance des qualifications doivent être renforcées. L'instauration de diplômes et qualifications communs et la mise au point de systèmes de validation doivent être encouragées si nous voulons que les institutions d'éducation et de formation situées en Europe soient reconnues dans le monde entier comme des centres d'excellence.

A. **Points clés**

1. Rendre les procédures de reconnaissance plus efficaces et plus rapides pour ceux et celles qui veulent poursuivre leurs études ou leur formation ou travailler où que ce soit en Europe.

2. Promouvoir la coopération entre les organisations et les autorités compétentes afin d'assurer une plus grande compatibilité en matière d'assurance de la qualité et de validation.

3. Encourager la transparence de l'information relative aux possibilités et aux structures en matière d'éducation et de formation, en vue de la création d'un espace éducatif ouvert en Europe.

4. Promouvoir la dimension européenne de l'enseignement et de la formation.

B. **Organisation du suivi**

a) *Démarrage:* en 2002 (2e phase).

b) *Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis (liste indicative à revoir le cas échéant)*:

— proportion des étudiants et des chercheurs universitaires et postuniversitaires qui poursuivent leurs études dans un autre pays de l'UE ou dans un pays tiers,

— pourcentage de diplômés qui obtiennent des diplômes communs en Europe,

— pourcentage d'étudiants et de personnes en formation concernés par l'ECTS ou l'Europass et/ou qui obtiennent un supplément au diplôme/certificat.

c) *Sujets susceptibles de faire l'objet d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, et, le cas échéant, d'examens par les pairs (liste indicative)*:

— promotion de la validation des études accomplies dans l'enseignement supérieur,

— promotion en Europe des cycles d'études et des diplômes communs bénéficiant d'une reconnaissance internationale; promotion des initiatives pertinentes à cet égard,

— inclusion de la dimension européenne dans l'éducation et la formation.

CALENDRIER POUR LE DÉMARRAGE DU SUIVI DES OBJECTIFS

Phase 1 (démarrage: second semestre 2001)

Objectif 1.2. — Développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance

Objectif 1.3. — Permettre à tous d'avoir accès aux TIC

Objectif 1.4. — Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques

Phase 2 (démarrage: en 2002)

Objectif 1.1. — Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs

Objectif 1.5. — Optimiser l'utilisation des ressources

Objectif 2.3. — Favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale

Objectif 3.4. — Accroître la mobilité et les échanges

Objectif 3.5. — Renforcer la coopération européenne

Phase 3 (démarrage: entre la seconde moitié de 2002 et la fin de 2003)

Objectif 2.1. — Créer un environnement propice à l'apprentissage

Objectif 2.2. — Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes

Objectif 3.1. — Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble

Objectif 3.2. — Développer l'esprit d'entreprise

Objectif 3.3. — Améliorer l'enseignement des langues étrangères

D'ici la fin de 2002, les premiers résultats concernant les indicateurs et, le cas échéant, les critères de référence pour la phase 1 seront disponibles. Les premiers résultats pour la phase 2 seront disponibles à la mi-2003 et, pour la phase 3, à la fin de 2003.

Les résultats des échanges d'expérience concernant la phase 1 devraient être disponibles à la fin de 2003. En outre, les examens par les pairs démarreront sur demande des États membres.

Un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan de travail sera présenté conjointement par le Conseil et la Commission au Conseil européen du printemps en 2004.

Tableau:

Modèle à utiliser pour le suivi des indicateurs quantitatifs appuyant la mise en œuvre des objectifs (recours à la méthode ouverte de coordination)

	Niveaux actuels			Progrès accomplis		Critères de référence (lorsque c'est possible) (1)	
	Moyenne (UE)	Moyenne des trois meilleurs résultats (UE)	États-Unis et Japon	2004	2010	pour 2004	pour 2010
Indicateur							
Indicateur							
Indicateur							

(1) Un rapport intermédiaire prévu pour 2004 et le rapport final prévu pour 2010 comprendront une évaluation des progrès accomplis sur la base d'indicateurs choisis pour chaque objectif. Lorsque cela est possible, le Conseil peut fixer par consensus, au titre des articles 149 et 150 du traité CE, des critères de référence à l'échelle de l'Europe. En outre, les États membres communiqueront les critères de référence pour 2004 et 2010 sur une base volontaire. Pour le processus de mise en œuvre, il sera nécessaire de disposer de données statistiques nationales correspondant aux indicateurs retenus.

Source: ...

OBJECTIF 1.2. — DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

	Niveaux actuels			
	Moyenne UE [1]	Moyenne des trois meilleurs résultats dans l'UE	États-Unis	Japon
Calcul/mathématiques (score)	494	536	493	557
Lecture et écriture (score)	498	535	504	522

[1] NL non compris — moyenne des 14 États membres.

Source: Programme international pour le suivi des acquis des élèves, OCDE, 2001.

OBJECTIF 1.4. — AUGMENTER LE RECRUTEMENT DANS LES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Nombre de diplômés en pourcentage du nombre total (2000 pour la plupart des pays)

	Niveaux actuels			
	Moyenne UE	Moyenne des trois meilleurs résultats dans l'UE	États-Unis	Japon
Sciences naturelles	5,1 %	8,3 %	—	—
Mathématiques et informatique	3,8 %	7,3 %	—	—
Ingénierie, manufacture et construction	14,3 %	20,1 %	—	—

Notes:

EL: Non comprise.
L: Le pays ne dispose pas d'un système d'éducation complet. Les sciences naturelles incluent les mathématiques et les sciences.
A: Enseignement supérieur professionnel (CITE 5B) non compris.
NL: Études de niveau doctoral (CITE 6) non comprises.

Source: Eurostat, collecte de données 2000 Unesco — OCDE — Eurostat. Données provisoires.

OBJECTIVE 1.5. — OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES

Niveaux actuels (1)

	Moyenne UE			
	(1999) (1) Moyenne des trois meilleurs résultats dans l'UE	(1999) États-Unis	(1998) Japon	(1998) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB
	5,0 %	7,3 %	5,0 %	3,5 %

(1) Fondé sur l'indicateur structurel (http://europa.eu.int/comm/eurostat/Public/datashop/print-product/EN?catalogue=Eurostat & product=1-ir010-EN & mode=download).

Notes:

F: Les chiffres des dépenses consacrées à l'éducation ne comprennent pas les DOM (départements d'outre-mer).
UK: Estimations fondées sur des données utilisées pour les exercices du Royaume-Uni, qui vont du 1er avril au 31 mars.
L: Non compris.

OBJECTIF 2.2. — RENDRE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PLUS ATTRAYANTES

	Niveaux actuels			
	Moyenne UE	Moyenne des trois meilleurs résultats dans l'UE	États-Unis	Japon
Proportion des étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5, 6) en pourcentage du total des élèves et étudiants, 1999/2000 (a)	15 %	20,8 %	—	—
Pourcentage des personnes de 25 à 34 ans qui ne possèdent pas de qualification du second cycle de l'enseignement secondaire, 2000 (b) (1)	25,9 %	12,1 %	—	—

(1) IRL: non comprise. UK: le General Certificate of Secondary Education est considéré comme un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Source:

a) Eurostat, Unesco-OCDE-Eurostat.
b) EFT.

Calcul:

a) Étudiants au niveau CITE 5, 6 par rapport au nombre total d'étudiants.
b) Personnes interrogées de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d'éducation inférieur ou égal à CITE 2 par rapport au nombre total de personnes interrogées de 25 à 34 ans.

OBJECTIF 2.3. — FAVORISER LA CITOYENNETÉ ACTIVE, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA COHÉSION SOCIALE

	Niveaux actuels			
	Moyenne UE	Moyenne des trois meilleurs résultats dans l'UE	États-Unis	Japon
Proportion des personnes de 18 à 24 ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation (2000) (1)	17,8 %	7,8 % (1)		

(1) IRL: Non comprise. UK: Le General Certificate of Secondary Education est considéré comme un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Source: EFT (indicateur structurel: jeune en décrochage scolaire).